

Haute école pédagogique  
du canton de Vaud  
Filière Pédagogie spécialisée

# Master / Diplôme en enseignement spécialisé

# hep/

plan d'études  
année académique  
2020 - 2021



## Plan d'études

# Master / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé

## 1. Description générale

---

### 1.1 Nom de la Haute école

Haute école pédagogique du canton de Vaud (ci-après: HEP).

---

### 1.2 Filière responsable du plan d'études

Filière Pédagogie spécialisée.

---

### 1.3 Titres conférés

Master of Arts HEP Vaud dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé.

Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé.

Le diplôme est reconnu au plan suisse (décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, CDIP).

---

### 1.4 Domaine d'études

Formation des enseignants<sup>(1)</sup>.

---

### 1.5 Profil

Formation académique de niveau master, orientée sur la pratique professionnelle de l'enseignement spécialisé.

---

### 1.6 Public cible

Personnes au bénéfice d'un diplôme de niveau bachelor au moins, dans les domaines suivants : enseignement ordinaire, logopédie, psychomotricité, sciences de l'éducation, travail social, sciences sociales, pédagogie spécialisée, psychologie, ergothérapie, activités physiques adaptées.

(1) Dans ce document, l'usage du masculin est générique et non exclusif.

---

## 1.7 Exigences complémentaires

Les personnes non titulaires d'un diplôme d'enseignement reconnu, correspondant au moins à un Bachelor, doivent fournir des prestations complémentaires théoriques et pratiques dans le domaine de la formation à l'enseignement dans les classes ordinaires.

Elles doivent en outre attester d'une maîtrise du français comme langue d'enseignement et de l'informatique comme outil professionnel par la réussite d'examens organisés par la HEP.

Ces prestations ont pour but de préparer les personnes non titulaires d'un diplôme d'enseignement à se familiariser avec le métier d'enseignant, les élèves et le programme des classes ordinaires.

Ces prestations donnent accès au Master, mais ne donnent droit à aucun titre d'enseignement.

Le programme des [prestations complémentaires](#) est disponible sur le site de la HEP.

---

## 1.8 Date d'ouverture du programme d'études

Août 2001.

---

## 1.9 Localisation des études

Cours et séminaires: sur le site de la Haute école pédagogique du canton de Vaud, à Lausanne.

Formation pratique: en règle générale, dans les établissements partenaires de formation du canton de Vaud.

Une formation, conduite en collaboration avec la HEP Valais, est organisée chaque 3 ans à St-Maurice et Brigue.

---

## 1.10 Organisation des études

A temps partiel.

---

## 1.11 Début des études

Les cours à la HEP débutent la semaine 38.

Les stages obligatoires sont répartis sur le calendrier de l'école publique dès la semaine 35.

---

## 1.12 Durée des études

Formation organisée sur 3 ans (6 semestres), à raison de deux jours par semaine.

Les prestations complémentaires sont destinées aux personnes non titulaires d'un diplôme d'enseignement. Elles correspondent, au minimum, à deux semestres supplémentaires.

---

## 1.13 Crédits ECTS

120 crédits ECTS.

30 à 60 crédits ECTS supplémentaires pour les prestations complémentaires.

---

---

## 1.14 Supplément au diplôme

Délivré avec le Master.

---

## 1.15 Fréquence de l'offre

Tous les ans.

Tous les 3 ans à St-Maurice et Brigue, en collaboration avec la HEP Valais.

---

## 1.16 Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission: CHF 100.-.

Droits semestriels d'inscription aux cours et taxe semestrielle: CHF 400.-.

---

## 1.17 Base juridique

- Accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études.
- Règlement concernant la reconnaissance des diplômes dans le domaine de la pédagogie spécialisée du 12 juin 2008 (CDIP).
- Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP).
- Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP).
- Règlement du 28 juin 2010 des études menant au Master of Arts dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé et au Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé (RMES).

## 2. Référentiels de compétences

---

### 2.1 Champ professionnel

Le champ professionnel est celui de l'enseignement spécialisé. En conformité avec l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (CDIP, 2007, adopté par le canton de Vaud en 2009) qui engage les cantons à privilégier, pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, des formes de scolarité intégratives plutôt que séparatives, il s'adresse à tous les élèves rencontrant des difficultés à suivre l'enseignement régulier. Il offre un soutien spécifique aux enfants et adolescents jusqu'à leurs 20 ans révolus.

L'enseignant spécialisé diplômé apporte ses conseils et son soutien dans l'école ordinaire ou spécialisée, assure la prise en charge en structure de jour ou à caractère résidentiel dans une institution. Dans ces contextes variés, il collabore avec les familles et avec les réseaux professionnels concernés.

### 2.2 Cadre de qualifications national

Les objectifs de formation du Master / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, ci-après MAES, sont conformes aux exigences du cadre de qualifications national ([nqf.ch](http://nqf.ch)-[HS](http://HS)) adopté par les hautes écoles suisses.

Au terme de leur formation, les qualifications du 2<sup>e</sup> cycle sont décernées aux étudiants qui :

**Connaissances et compréhension :**

... ont fait la preuve de connaissances et d'un niveau de compréhension qui font suite à et/ou renforcent ceux qui relèvent du diplôme de bachelor. Ces acquis fournissent une base ou des possibilités pour développer ou mettre en œuvre des idées de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ;

**Application des connaissances et de la compréhension :**

... sont en mesure d'utiliser leurs connaissances, leur compréhension ainsi que leurs capacités à résoudre des problèmes dans des situations nouvelles ou inconnues, dans des contextes élargis (ou pluridisciplinaires) en rapport avec leur domaine d'études ;

**Capacité de former des jugements :**

... sont capables d'intégrer des connaissances, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des avis, à partir d'informations incomplètes ou limitées, qui intègrent une réflexion sur les responsabilités sociales et éthiques de l'application de leurs connaissances et de leurs jugements ;

**Savoir-faire en termes de communication :**

... sont capables de communiquer clairement et sans ambiguïté, à un public spécialisé et non spécialisé, leurs conclusions ainsi que les connaissances et principes sous-jacents ;

**Capacités d'apprentissage en autonomie :**

... possèdent les stratégies d'apprentissage qui leur permettent de poursuivre des études de manière autonome.

## 2.3 Profil professionnel CDIP et objectifs de formation

En référence au Règlement concernant la reconnaissance des diplômes dans le domaine de la pédagogie spécialisée du 12 juin 2008 (4.2.2.2.), la formation permet d'acquérir, en matière de savoirs et de savoir-faire, les compétences requises pour la formation et l'éducation des élèves bénéficiaires de l'enseignement spécialisé.

Au terme de la formation, l'étudiant diplômé sera en mesure :

<b>I. Compétences dans le domaine de la pédagogie spécialisée (art 3. al. 2)</b>	
a	d'exercer une activité de conseil et de soutien relative aux problèmes qui se posent dans le domaine de la pédagogie spécialisée
b	d'utiliser des procédures d'évaluation diagnostique différenciée et des méthodes d'observation, orientées sur l'enfant et sur son environnement
c	de dépister les facteurs qui limitent les capacités d'apprentissage
d	d'élaborer et de réaliser un projet de pédagogie spécialisée individualisé
e	d'intégrer et de faire participer activement l'environnement familial, scolaire et social
f	de collaborer régulièrement, de manière interdisciplinaire, avec tous les spécialistes et institutions concernés
g	de se livrer à une réflexion théorique et scientifiquement fondée sur les problèmes et tâches à assumer ainsi que sur les possibilités d'action pédagogique
h	d'évaluer l'efficacité de l'activité professionnelle par des méthodes explicites
i	de s'investir activement dans le travail en équipe
j	de se livrer à une réflexion sur leurs propres compétences personnelles, sociales et professionnelles, et le cas échéant de les adapter et de les développer
k	de planifier leurs propres perfectionnement et formation continue
<b>II. Compétences spécifiques pour l'orientation enseignement spécialisé (art 3. al. 4)</b>	
a	de planifier et d'offrir un enseignement et des mesures de soutien scolaire adaptés aux besoins éducatifs particuliers des élèves, et de procéder à leur évaluation
b	d'exercer en tant qu'enseignante spécialisée ou enseignant spécialisé aussi bien dans le cadre de l'école ordinaire que dans celui de l'école spécialisée
c	d'appliquer des mesures de scolarisation intégratives
d	d'exercer une activité de conseil par rapport aux problèmes qui se posent dans le cadre de l'enseignement spécialisé

## 2.4 Référentiel de compétences professionnelles HEP

La HEP assure la formation de base en pédagogie, en didactique et en sciences de l'éducation des enseignants des degrés préscolaire et primaire, secondaire I et secondaire II, ainsi que des enseignants spécialisés et des pédagogues en éducation précoce spécialisée. Pour appréhender ce large champ professionnel, elle s'est dotée d'un référentiel de onze compétences clés, déclinées en composantes plus détaillées, élaboré par différents partenaires : enseignants de la HEP, praticiens de l'enseignement ordinaire et spécialisé, étudiants en fin de formation.

Ce référentiel commun offre un cadre de référence harmonisé aussi bien à la formation de base qu'aux formations postgrades et continues.

Il concourt à la définition et à la structuration du plan d'études des différents programmes en visant les objectifs suivants :

- éclairer les finalités du cadre de qualifications national et du profil professionnel CDIP,
- assurer la cohérence de la formation,
- baliser son évaluation.

Ce référentiel est compatible avec le profil professionnel CDIP, présenté au point 2.3, et avec le cadre de référence nqf.ch-HS pour le niveau master. Il contribue, grâce à cela, à la mobilité des étudiants et des professionnels de l'enseignement.

Une adaptation de ce référentiel a été réalisée afin qu'il intègre les spécificités de l'enseignement spécialisé ([référentiel de compétences spécifique de la formation en enseignement spécialisé](#)) et puisse servir de base au plan d'études présenté dans ce document.

Il compte également onze compétences déclinées en composantes plus détaillées et spécifiques à l'enseignement spécialisé :

Référentiel de compétences de la HEP pour la formation des enseignants spécialisés	
1	Agir en tant que professionnel critique et porteur de connaissances et de culture
2	S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
3	Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions
4	Concevoir et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves, des facteurs environnementaux et du plan d'études
5	Evaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves
6	Planifier, organiser et assurer un mode de fonctionnement de la classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
7	Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissages, d'adaptation ou un handicap
8	Eduquer les élèves au numérique en intégrant la science informatique, l'usage du numérique et l'éducation aux médias, dans son enseignement et ses activités professionnelles
9	Travailler à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tous les partenaires concernés
10	Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation de tâches favorisant le développement et l'évaluation des compétences visées
11	Communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant spécialisé

## 3. Plan d'études : principes généraux

---

### 3.1 Principes de formation

La conception du plan d'études prend en compte quatre principes fondamentaux :

- développer des compétences professionnelles et des connaissances scientifiques, construire une pratique réflexive,
- articuler étroitement théorie et pratique de la pédagogie spécialisée,
- organiser le cursus selon les exigences d'une formation d'adultes,
- alimenter la formation par la recherche.

#### 3.1.1 Développer des compétences professionnelles et des connaissances scientifiques, construire une pratique réflexive

L'inscription de la formation dans les référentiels de compétences permet à l'étudiant de passer progressivement d'un premier niveau de maîtrise des compétences de base à la gestion de situations complexes propres à l'exercice de l'enseignement spécialisé.

#### 3.1.2 Articuler étroitement théorie et pratique

Une démarche intégrative permet à l'étudiant de structurer progressivement ses compétences en prenant appui sur les apports propres de chacun des pôles de formation : la pratique devient objet d'analyse, les repères théoriques permettent de relire les expériences vécues dans les classes, leur articulation devenant ainsi l'élément moteur d'une réflexion critique.

Plusieurs moyens concourent à valoriser cette articulation intégrative inscrite dans les référentiels de compétences :

- la place importante accordée à l'analyse de situations d'enseignement concrètes et globales (de l'analyse d'éléments spécifiques à celle de situations d'enseignement complexes),
- la théorisation progressive à partir de représentations et de situations complexes tirées de la réalité professionnelle, en lien avec des cadres de références scientifiques,
- la contextualisation des propos théoriques,
- la répartition, sur l'ensemble de la formation, de séminaires d'intégration continus, dans une visée d'accompagnement personnalisé de l'étudiant,
- l'élaboration d'un mémoire professionnel de Master, ci-après mémoire de Master.

#### 3.1.3 Organiser le cursus selon les exigences d'une formation d'adultes

La formation dispensée est modulaire et correspond aux standards d'une formation d'adultes. A ce titre, la HEP développe des instruments souples de pilotage et de suivi des parcours, définit un encadrement qualitatif qui permet le conseil individualisé et assure l'évaluation des compétences développées dans la formation à un haut degré d'exigence.

Le développement de l'autonomie de l'étudiant est le gage de son autonomie professionnelle. Dans cette perspective, la formation :

- donne à l'étudiant la responsabilité de gérer son plan de formation,
- explicite les principes de formation, les objectifs visés, les modalités d'évaluation,
- promeut des activités d'autoévaluation,
- responsabilise l'étudiant quant à sa présence aux cours, séminaires et activités ainsi qu'à sa participation active.

### 3.1.4 Une formation à la recherche par la recherche

Une formation de niveau tertiaire se caractérise par une formation à la recherche. Conformément à la réglementation suisse et aux règlements des filières, la formation propose une articulation forte entre ses enseignements et la recherche.

La formation permet d'une part de découvrir, comprendre et lire des recherches dans le domaine de l'enseignement spécialisé, mais également de se familiariser concrètement avec ce domaine de recherche par la possibilité de participation à des événements spécifiques tels que colloques, congrès, université d'été, PEERs, ...).

En lien avec le champ professionnel, la formation s'attache à développer des méthodes de recherche ainsi que des connaissances sur les recherches actuelles dans les domaines connexes à l'enseignement spécialisé.

---

## 3.2 Champs scientifiques et thèmes de formation

Conformément au Règlement concernant la reconnaissance des diplômes dans le domaine de la pédagogie spécialisée du 12 juin 2008 (CDIP), la structure des études est composée d'une partie théorique, d'une partie pratique, de la formation à la recherche et d'un mémoire. La partie théorique est répartie en 4 domaines thématiques:

### **Domaine thématique 1: Enfants et adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers**

Les contenus de ce thème portent sur la connaissance des enfants et adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers. Il s'agit de considérer les effets des différentes formes de déficiences, des troubles de la personnalité et du comportement sur le développement affectif, cognitif et social, et de dépister les facteurs qui limitent les capacités de penser, de communiquer et d'apprendre.

Les unités de formation font le point sur les connaissances actuelles et permettent de développer une réflexion sur l'incidence des cadres nosographiques et diagnostiques, sur l'impact des divers troubles et handicaps lorsqu'on considère le développement de la pensée, du langage, de la communication et les modes d'apprentissage de ces enfants et adolescents, avec, pour corollaire, les nécessaires adaptations des stratégies d'enseignement qui en découlent.

### **Domaine thématique 2: Savoirs et processus d'enseignement/apprentissage**

Ce thème porte sur la dimension didactique des savoirs. Ceux-ci constituent la raison même de la fonction pédagogique, la tâche principale de tout enseignant consistant à transmettre des savoirs et à organiser les conditions optimales de l'enseignement/apprentissage, afin de permettre aux élèves de développer des connaissances et des compétences et d'accéder à la culture.

Les unités de formation proposent l'analyse et la construction de situations d'enseignement/apprentissage, en cherchant à mettre en évidence leur diversité et leurs apports respectifs.

Les approches corporelles, l'expression et la créativité sont abordées dans leur fonction didactique et sont articulées avec des contenus disciplinaires tels que les mathématiques, le français, les sciences naturelles et les sciences humaines.

### **Domaine thématique 3: Pédagogie dans différents contextes d'enseignement/apprentissage**

Ce thème met l'accent sur les fondements des pratiques pédagogiques en les considérant dans différents contextes de leur mise en œuvre.

Les unités de formation permettent d'enrichir la palette des démarches et des outils pédagogiques nécessaires à la gestion d'interventions auprès d'un élève ou d'un groupe d'élèves de l'enseignement spécialisé. Il s'agit également de développer des compétences en matière de suivi de projets pédagogiques, ainsi que de collaboration avec les parents et les autres partenaires.

**Domaine thématique 4: Contextes sociaux et institutionnels de la pédagogie spécialisée**

Les contenus visent la construction d'un cadre de connaissance et d'analyse des pratiques d'enseignement spécialisé.

La situation des élèves à besoins éducatifs particuliers, comme celle des professionnels qui interviennent auprès d'eux, renvoie à des cadres de référence qui sous-tendent les pratiques sociales et pédagogiques développées dans ce secteur de l'éducation. La connaissance des enjeux socio-politiques, économiques, sociaux, psychosociaux et éthiques permet d'analyser et de donner du sens à l'action développée, tant par les acteurs de l'éducation et de l'enseignement que par les institutions dans lesquelles leur action s'inscrit.

Les unités de formation s'inscrivent dans ces cadres, en traitant prioritairement des aspects structurels, institutionnels, sociétaux, psychosociaux et psychologiques, mais également des pratiques d'enseignement, d'éducation et de soins adaptés aux élèves relevant de l'enseignement spécialisé.

**Formation pratique (Stages et séminaires d'intégration)**

Dans la mesure où ils sont rattachés à la pratique professionnelle, les contenus de formation visent à questionner le rapport que l'enseignant en formation établit entre sa culture professionnelle et les savoirs scientifiques qui y sont liés. Cette formation a pour objectif d'agrèger, dans une perspective systémique, les apports développés dans les autres thèmes, entre eux tout d'abord, mais également avec ceux issus de la formation pratique, notamment grâce à différents types de stages.

Dans une formation en alternance, liant théorie et pratique, il importe de développer des aptitudes réflexives qui intègrent divers outils d'analyse et de compréhension des processus mis en œuvre dans l'activité professionnelle. Cette réflexion implique le développement d'une posture éthique et critique qui prend également en compte la construction de connaissances et de savoirs professionnels et scientifiques nouveaux, par le biais d'une réflexion permanente sur sa pratique.

**Formation à la recherche en pédagogie spécialisée (cours, séminaires et mémoire de Master)**

La recherche scientifique se présente comme un outil de lecture de la réalité permettant d'engendrer de nouvelles connaissances et d'enrichir des compétences développées durant la formation. Cette formation met l'accent sur les approches et les méthodologies qui favorisent la compréhension et la production de savoirs scientifiques inhérents à la pédagogie spécialisée. Partant du principe que chaque professionnel de l'enseignement doit à terme adopter une posture réflexive afin d'enrichir sa pratique, il convient d'apporter un étayage à cette posture par l'apprentissage et la pratique de démarches relatives à diverses approches scientifiques adoptées en sciences de l'éducation.

Les contenus sont orientés sur la découverte et l'approfondissement de différents aspects de l'enseignement spécialisé, en autorisant d'une part un temps de suspension de la pensée et un arrêt de l'agir, et d'autre part en incitant une réflexion épistémologique critique. Les modules qui le composent ont pour mission d'articuler ces points de vue, d'adopter parmi diverses méthodes de travail celles qui sont appropriées à l'objet de la recherche et de favoriser dans un premier temps des démarches de recherche accompagnées, puis une démarche individuelle qui prendra la forme du mémoire de Master.

### 3.3 Structure générale du plan d'études

#### 3.3.1 Dispositifs de formation

La formation est structurée selon différents dispositifs de formation articulés les uns avec les autres :

- les quatre domaines thématiques couvrant les enseignements généraux et spécifiques à l'enseignement spécialisé,
- la formation pratique en stage et le module d'intégration,
- la recherche et le mémoire de Master.

	1 <sup>re</sup> année ECTS	2 <sup>e</sup> année ECTS	3 <sup>e</sup> année ECTS	Total ECTS
<b>Domaines thématiques</b>				
Enfants et adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers	6	6	3	15
Savoirs et processus d'enseignement et d'apprentissage	6	6	6	18
Pédagogies dans différents contextes d'enseignement et d'apprentissage	6	9	3	18
Contextes sociaux et institutionnels de la pédagogie spécialisée	6	6	3	15
<b>Formation pratique</b>				
Stage en responsabilité partagée / en responsabilité	5	5	5	15
Stages d'observation	1	1	0	2
Séminaires d'intégration	2	2	2	6
<b>Formation à la recherche et mémoire de Master</b>				
Travail scientifique et apports de la recherche en pédagogie spécialisée	3	3	3	9
Mémoire de Master (temps à disposition)			22	22
<b>Total des crédits du plan d'études</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>47</b>	<b>120</b>

#### 3.3.2 Structure modulaire

L'organisation modulaire s'applique à augmenter la cohérence de la formation. Elle repose sur un travail d'équipes de formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègre diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Il est, en règle générale, composé :

- d'unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement (cours communs et séminaires),
- d'une part de travail personnel fourni par les étudiants,
- d'une évaluation certificative qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences.

## 3.4 Formation pratique

### 3.4.1 Formation pratique en stage

La formation pratique est composée :

- d'un stage en responsabilité partagée: chez un praticien formateur, pour l'étudiant **sans emploi dans l'enseignement spécialisé** (stage en responsabilité partagée obligatoire en 1<sup>re</sup> année pour les non-titulaires d'un diplôme de niveau bachelor en enseignement),  
ou
- d'un stage en responsabilité: sous forme d'un accompagnement de la pratique professionnelle, pour l'étudiant **en emploi dans l'enseignement spécialisé** (stage en responsabilité possible dès la 1<sup>re</sup> année pour les titulaires d'un diplôme de niveau bachelor en enseignement, seulement à partir de la 2<sup>e</sup> année pour les autres),
- de stages d'observation pour approcher les pratiques professionnelles dans divers contextes, en classe ordinaire, en classe d'enseignement spécialisé ou dans des domaines connexes à l'enseignement spécialisé.

Durant la formation, les étudiants en stage en responsabilité partagée changent chaque année de praticien formateur. Les étudiants en stage en responsabilité changent de praticien formateur au moins une fois durant la formation, afin de se familiariser avec un-des autre(s) domaine(s) de l'enseignement spécialisé.

Elle représente un volume total de 62 jours de formation (17 ECTS), répartis comme suit:

Années	Stage principal (en responsabilité partagée ou en responsabilité)	Stages d'observation
1 <sup>re</sup> année	Stage d'une matinée hebdomadaire (36 sem/an)	2 stages de 2 jours chacun (observation de différents contextes)
2 <sup>e</sup> année	Stage d'une matinée hebdomadaire (36 sem/an)	2 stages de 2 jours chacun (observation de différents contextes)
3 <sup>e</sup> année	Stage d'une matinée hebdomadaire (36 sem/an)	

Pour la répartition, consulter le document "[Guide de la formation pratique](#)".

Le stage fait l'objet d'un contrat, entre praticiens formateurs et étudiants, réactualisé au début de chaque année académique. Un module d'intégration, sous forme de séminaires transversaux durant les 6 semestres, est articulé avec le stage principal et les stages d'observation.

### 3.4.2 Module d'intégration

Le module d'intégration est constitué de séminaires qui se déroulent tout au long des six semestres de formation. Ces séminaires privilégient, selon une variété de dispositifs pédagogiques, les apports issus des expériences réalisées par les étudiants dans les différents contextes de leurs pratiques, pour développer une approche critique, affiner la réflexion éthique et exercer les capacités de praticien réflexif.

### 3.5 Principes de l'évaluation

L'organisation de la formation autour du référentiel de compétences spécifique à l'enseignement spécialisé dicte le principe général de l'évaluation: il s'agit pour l'étudiant de prendre la mesure de l'acquisition progressive de ses compétences et pour l'institution d'attester de ces acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces deux objectifs:

— **L'évaluation formative**

Un-ou plusieurs retour(s) d'informations sont offerts aux étudiants, sur le niveau de leurs acquisitions en cours de module ou de stage. Cette évaluation formative peut prendre diverses formes, selon les modalités de formation en jeu: exercice illustrant un cours, entretien individuel sur un travail de séminaire, tests formatifs, documents de suivi de stage remplis régulièrement par le praticien formateur et discutés avec l'étudiant, etc.

— **L'évaluation certificative**

Au terme de chaque module, ainsi qu'à l'issue de la soutenance du mémoire, l'évaluation certificative détermine l'attribution des ECTS prévus sur le plan d'études. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module ou du stage, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modalités et critères d'évaluation certificative: examen oral, examen écrit, travail écrit personnel ou de groupe, présentation orale, visites, bilans certificatifs de stage, sont définis par les enseignants du module et communiqués aux étudiants. En règle générale, l'évaluation porte sur une seule épreuve mais elle peut parfois en combiner plusieurs.

Le résultat de l'évaluation certificative est communiqué aux étudiants sous forme de note correspondant à l'échelle suivante:

<b>A</b>	excellent niveau de maîtrise
<b>B</b>	très bon niveau de maîtrise
<b>C</b>	bon niveau de maîtrise
<b>D</b>	niveau de maîtrise satisfaisant
<b>E</b>	niveau de maîtrise passable
<b>F</b>	niveau de maîtrise insuffisant

Un second échec à un module obligatoire implique l'échec définitif des études ([RMES, art. 24, al. 3](#)).

### 3.6 Mémoire de Master

Pour obtenir le Master of Arts / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé, l'étudiant doit rédiger et soutenir avec succès un mémoire professionnel et ainsi démontrer qu'il est capable d'approfondir une thématique en lien avec la pratique professionnelle et les enseignements suivis au cours de sa formation, sur la base d'une construction théorique et de démarches méthodologiques. Les descripteurs de Dublin<sup>(3)</sup> servent de cadre de référence à l'identification des compétences à acquérir. Les objectifs, principes et cadre de la réalisation du mémoire sont décrits dans les documents suivants:

- [directive 05\\_08 Mémoires de diplôme](#),
- [complément à la directive 05\\_08](#).

(3) Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses: nqf.ch-HS. Berne: Comité directeur commun des trois conférences des recteurs [CRUS, KFH, COHEP]. Conférence des recteurs des universités suisses, Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses, Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques. (2009).

---

### 3.7 Elaboration du plan de formation

Avant le début de chaque semestre, l'étudiant s'inscrit en ligne aux modules obligatoires et à choix qui constitueront son plan de formation. Le plan individuel mentionne l'ensemble des éléments requis par le cursus d'études. Il tient compte, le cas échéant, des reconnaissances d'acquis que l'étudiant aura demandées au Service académique. Il peut être redéfini chaque semestre jusqu'à la fin de la deuxième semaine de cours. L'étudiant qui souhaite un aménagement de la durée des études prend contact avec le Service académique.

L'étudiant qui effectue les prestations complémentaires établit et enregistre son plan de formation spécifique auprès du Service académique, au plus tard le 30 juin précédant son entrée en formation.

---

### 3.8 Calendrier de la formation

Le [calendrier de la formation](#) se trouve sur le site.



### 3.10 Tableau de correspondance entre les modules et le référentiel de compétences des enseignants spécialisés

Domaines thématiques												
N° module	Thème module	Référentiel de compétences professionnelles spécifique à l'enseignement spécialisé										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
MAES 101	Enfants et adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers											
MAES 102												
MAES 103												
MAES 104												
MAES 105												
MAES 201	Savoirs et processus d'enseignement et d'apprentissage											
MAES 202												
MAES 203												
MAES 204												
MAES 205												
MAES 301	Pédagogie dans différents contextes d'enseignement et d'apprentissage											
MAES 302												
MAES 303												
MAES 304												
MAES 305												
MAES 323	Démarches d'évaluation											
MAES 401	Contextes sociaux et institutionnels de la pédagogie spécialisée											
MAES 402												
MAES 403												
MAES 404												
MAES 424	Différence, stigmat, inégalité											
Formation pratique (Stages et séminaires d'intégration)												
MAES 502	Stages et séminaires d'intégration											
MAES 512												
MAES 524												
MAES 536												
Travail scientifique et apports de la recherche en pédagogie spécialisée												
MAES 601	La recherche en pédagogie spécialisée : enjeux, approches et méthodes											
MAES 602	Séminaire d'accompagnement au mémoire											
MAES 603	La recherche en pédagogie spécialisée: apports de la recherche à la pratique enseignante											

## 4 Plan d'études : organisation

### 4.1 Organisation semestrielle et annuelle des modules

Année 1		Année 2		Année 3	
Automne	Printemps	Automne	Printemps	Automne	Printemps
<b>Enfants et adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers</b>					
<b>MAES 101</b> (6 ECTS) Besoins éducatifs particuliers		<b>MAES 102</b> (6 ECTS) Pensée et apprentissage		<b>MAES 103</b> (3 ECTS) Appr. psychanalytique et systémique  <b>MAES 104</b> (3 ECTS) Neurosciences  <b>MAES 105</b> (3 ECTS) Enseignement aux élèves avec DI ou TSA	
<b>Savoirs et processus d'enseignement/apprentissage</b>					
<b>MAES 201</b> (6 ECTS) Didactiques math et français en ES		<b>MAES 202</b> (6 ECTS) Expression et créativité en ES		<b>MAES 203</b> (3 ECTS) Langue orale et écrite en ES  <b>MAES 204</b> (3 ECTS) Mathématiques en ES  <b>MAES 205</b> (3 ECTS) Sciences humaines en ES	
<b>Pédagogie dans différents contextes d'enseignement/apprentissage</b>					
<b>MAES 301</b> (6 ECTS) Pédagogies en ES		<b>MAES 302</b> (6 ECTS) Collaborations dans un contexte inclusif  <b>MAES 323</b> (3 ECTS) Démarches d'évaluation en ES		<b>MAES 303</b> (3 ECTS) Explorations pédagogiques I  <b>MAES 304</b> (3 ECTS) Explorations pédagogiques II  <b>MAES 305</b> (3 ECTS) Explorations pédagogiques III	
<b>Contextes sociaux et institutionnels de la pédagogie spécialisée</b>					
<b>MAES 401</b> (6 ECTS) Enjeux éthiques		<b>MAES 402</b> (3 ECTS) Exclusion et violence  <b>MAES 424</b> (3 ECTS) Stigmate, inégalité		<b>MAES 403</b> (3 ECTS) Transition Ecole-Métier  <b>MAES 404</b> (3 ECTS) Handicap et participation sociale	
<b>Formation pratique (Stages et séminaires d'intégration)</b>					
<b>MAES 512</b> (6 ECTS) Stage principal et stages d'observation  <b>MAES 502</b> (2 ECTS) Séminaires d'intégration		<b>MAES 524</b> (5 ECTS) Stage principal et stages d'observation  <b>MAES 502</b> (2 ECTS) Séminaires d'intégration		<b>MAES 536</b> (5 ECTS) Stage principal  <b>MAES 502</b> (2 ECTS) Séminaires d'intégration	
<b>Travail scientifique et apports de la recherche en pédagogie spécialisée</b>					
<b>MAES 601</b> (3 ECTS) Recherche en PS		<b>MAES 602</b> (3 ECTS) Accompagnement au mémoire		<b>MAES 603</b> (3 ECTS) Recherche en PS	

Les descriptifs sont mis à jour semestriellement.

## 4.2 Plan d'études: organisation

### 4.2.1 Année 1 - Semestre 1

Modules	UF	Intitulés	Crédits ECTS	
<b>MAES 101</b>		<b>Connaissance des enfants et adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers</b>		<b>6</b>
	1	Compréhension des caractéristiques et besoins	3	
	2	Interventions scolaires et éducatives	3	
<b>MAES 301</b>		<b>Pédagogies et enseignement spécialisé</b>		<b>6</b>
	1	Apports de diverses approches pédagogiques pour l'enseignement spécialisé Choix d'un séminaire parmi MAES 301.2/301.3	3	
	2	Outils pour enseigner: pédagogie de projet	3	
	3	Outils pour enseigner: pédagogie Freinet et pédagogie institutionnelle	3	
<b>MAES 512</b>		<b>Stages</b>		<b>0</b>
	1	Stage en responsabilité partagée / en responsabilité	(2.5)	
	2	Stages d'observation	(0.5)	
<b>MAES 502</b>		<b>Séminaires d'intégration</b>		<b>1</b>
	2	Séminaire d'intégration	1	
<b>Total des crédits pour le semestre</b>				<b>13</b>

## 4.2 Plan d'études: organisation

### 4.2.2 Année 1 - Semestre 2

Modules	UF	Intitulés	Crédits ECTS	
<b>MAES 201</b>		<b>Savoirs disciplinaires et didactiques: l'enseignement des mathématiques et du français</b>		
	1	Savoirs disciplinaires et repères didactiques	3	<b>6</b>
	2	Enseigner/apprendre les mathématiques dans l'enseignement spécialisé	1.5	
	3	Enseigner/apprendre le français dans l'enseignement spécialisé	1.5	
<b>MAES 401</b>		<b>Enjeux éthiques en enseignement spécialisé: repères socio-historiques et politiques</b>		
	1	Approche clinique et sociologique de la scolarisation des enfants ayant des besoins spécifiques	3	<b>6</b>
	2	Entre éthique et indexations socio-politiques: un préalable à l'analyse croisée des dilemmes, débats et enjeux différentiels autour de la RPT	3	
<b>MAES 512</b>		<b>Stages</b>		
	1	Stage en responsabilité partagée / en responsabilité	(2.5)	<b>6</b>
2	Stages d'observation	(0.5)		
<b>MAES 502</b>		<b>Séminaires d'intégration</b>		
	2	Séminaire d'intégration	1	<b>1</b>
<b>MAES 601</b>		<b>La recherche en pédagogie spécialisée: enjeux, approches et méthodes</b>		
	1	La recherche en pédagogie spécialisée: enjeux, approches et méthodes	3	<b>3</b>
<b>Total des crédits pour le semestre</b>				<b>22</b>

## 4.2 Plan d'études: organisation

### 4.2.3 Année 2 - Semestre 3

Modules	UF	Intitulés	Crédits ECTS	
<b>MAES 102</b>	1	<b>Pensée et apprentissage</b>	3	<b>6</b>
		Conditions et processus d'apprentissage		
		Choix de deux séminaires parmi MAES 102.2/102.3/102.4:		
		2 Médiation, environnement et apprentissage		
		3 Métacognition et apprentissage		
4 Psychologie cognitive et apprentissage				
<b>MAES 302</b>	1	<b>Collaborations dans un contexte inclusif</b>	3	<b>6</b>
		Intégration et inclusion: définitions et concepts		
		2 Pédagogie inclusive et renfort ou soutien pédagogique		
		Choix d'un séminaire parmi MAES 302.3/302.4:		
		3 Partenariat familles-écoles		
4 Collaborations entre professionnels				
<b>MAES 402</b>	1	<b>Exclusion et violence</b>	1.5	<b>3</b>
		Violence, exclusion et décrochage scolaire		
		2 Violence et maltraitance : approche clinique		
		3 Enseignement spécialisé et migration		
<b>MAES 524</b>	1	<b>Stages</b>	(2.5)	<b>0</b>
		Stage en responsabilité partagée / en responsabilité		
		2 Stages d'observation		
<b>MAES 502</b>	3	<b>Séminaires d'intégration</b>	1	<b>1</b>
		Séminaire d'intégration		
<b>Total des crédits pour le semestre</b>				<b>16</b>

## 4.2 Plan d'études: organisation

### 4.2.4 Année 2 - Semestre 4

Modules	UF	Intitulés	Crédits ECTS	
MAES 202		<b>Enjeux didactiques de l'expression et de la créativité dans l'enseignement spécialisé</b>		
	1	Créativité et expression pour questionner l'enseignement des savoirs fondamentaux	3	<b>6</b>
		<b>Choix de deux séminaires parmi MAES 202.2/202.3/202.4/202.5:</b>		
	2	Musique et apprentissages	1.5	
	3	Education physique et enseignement spécialisé	1.5	
	4	Arts plastiques et créativité	1.5	
5	Mathématiques et créativité	1.5		
MAES 323		<b>Démarches d'évaluation en enseignement spécialisé</b>		
	1	Démarches d'évaluation en enseignement spécialisé	1.5	<b>3</b>
		<b>Choix de deux séminaires parmi MAES 323.2/323.3/323.4/323.5:</b>		
	2	Aménagements et adaptations dans les pratiques évaluatives: comment s'y prendre?	0.75	
	3	Utiliser l'évaluation fonctionnelle pour comprendre les comportements problématiques d'un élève et construire un plan de soutien au comportement	0.75	
	4	L'évaluation des élèves au prisme de l'usage des technologies numériques en classe	0.75	
5	Construction et utilisation d'un dispositif d'observation	0.75		
MAES 424		<b>Différence, stigmat, inégalité: une approche sociologique du désavantage social</b>		<b>3</b>
	1	Différence, stigmat, inégalité: une approche sociologique du désavantage social	3	
MAES 524		<b>Stages</b>		
	1	Stage en responsabilité partagée / en responsabilité	(2.5)	<b>6</b>
2	Stages d'observation	(0.5)		
MAES 502		<b>Séminaires d'intégration</b>		
	4	Séminaire d'intégration	1	<b>1</b>
MAES 602		<b>Séminaire d'accompagnement au mémoire</b>		
		<b>Choix d'un séminaire parmi MAES 602.1/602.2/602.3/602.4:</b>		
	1	Approche compréhensive	3	<b>3</b>
	2	Approche explicative	3	
	3	Enquête par questionnaire et approche mixte	3	
4	Approche transversale: clinique et méthodologies compréhensives	3		
<b>Total des crédits pour le semestre</b>				<b>22</b>

## 4.2 Plan d'études: organisation

### 4.2.5 Année 3 - Semestre 5

Modules	UF	Intitulés	Crédits ECTS	
Choix d'un module parmi MAES 103, 104, 105				
<b>MAES 103</b>	1	<b>Approches psychanalytique et systémique</b> Approches psychanalytique et systémique	3	<b>3</b>
<b>MAES 104</b>	1	<b>Neurosciences, cognition et troubles de l'apprentissage</b> Approche des neurosciences	3	
<b>MAES 105</b>	1	<b>L'enseignement explicite et structuré auprès des élèves ayant une DI ou un TSA</b> L'enseignement explicite et structuré auprès d'élèves ayant une déficience intellectuelle et/ou un trouble de l'autisme	3	
Choix d'un module parmi MAES 303, 304, 305				
<b>MAES 303</b>	1	<b>Explorations pédagogiques I</b> Les MITIC et leurs usages en enseignement spécialisé	3	<b>3</b>
<b>MAES 304</b>	1	<b>Explorations pédagogiques II</b> Le jeu, sa place et ses apports en ES	3	
<b>MAES 305</b>	1	<b>Explorations pédagogiques III</b> Quand la musique ouvre des voies, des voix	3	
<b>MAES 536</b>	1	<b>Stage</b> Stage en responsabilité partagée / en responsabilité	(2.5)	<b>0</b>
<b>MAES 502</b>	5	<b>Séminaires d'intégration</b> Séminaire d'intégration	1	<b>1</b>
<b>MAES 603</b>		<b>La recherche en pédagogie spécialisée: apports de la recherche à la pratique enseignante</b> Choix d'un séminaire parmi MAES 603.1/603.2:		<b>3</b>
	1	Participation à un colloque	3	
	2	Participation active à une recherche	3	
<b>Total des crédits pour le semestre</b>				<b>10</b>

## 4.2 Plan d'études: organisation

### 4.2.6 Année 3 - Semestre 6

Modules	UF	Intitulés	Crédits ECTS	
<b>Choix de deux modules parmi MAES 203, 204, 205</b>				
<b>MAES 203</b>		<b>Langue orale et écrite dans l'enseignement spécialisé</b>		<b>6</b>
	1	Enseignement de la lecture-écriture: adaptations et aménagements	1.5	
	2	Choix d'un séminaire parmi MAES 203.2/203.3/203.4: Scolarité des élèves ayant une déficience sensorielle: l'enseignement de la lecture-écriture	1.5	
	3	Scolarité des élèves présentant un trouble de la motricité ou de la coordination motrice	1.5	
	4	Scolarité des élèves ayant une déficience intellectuelle ou un polyhandicap: approche communicative	1.5	
<b>MAES 204</b>		<b>Mathématiques adaptées aux élèves de l'enseignement spécialisé</b>		<b>6</b>
	1	Les compétences logicomathématiques des élèves	1.5	
	2	Choix d'un séminaire parmi MAES 204.2/204.3: Espace et géométrie: enseignement et apprentissage	1.5	
	3	Nombre, numération et calcul: enseignement et apprentissage	1.5	
<b>MAES 205</b>		<b>Sciences et sciences humaines dans l'enseignement spécialisé</b>		<b>6</b>
	1	Eduquer à la citoyenneté et au développement durable	1.5	
	2	Choix d'un séminaire parmi MAES 205.2/205.3: Les sciences naturelles par l'observation, la recherche et la découverte	1.5	
	3	Les sciences humaines et sociales pour ouvrir au monde	1.5	
<b>Choix d'un module entre MAES 403 et 404</b>				
<b>MAES 403</b>		<b>Transition école-métier</b>		<b>3</b>
	1	Transition école-métier	3	
<b>MAES 404</b>		<b>Handicap et participation sociale</b>		<b>3</b>
	1	Handicap et participation sociale	3	
<b>MAES 536</b>		<b>Stage</b>		<b>5</b>
	1	Stage en responsabilité partagée / en responsabilité	(2.5)	
<b>MAES 502</b>		<b>Séminaires d'intégration</b>		<b>1</b>
	6	Séminaire d'intégration	1	
<b>MAES 701</b>		<b>Mémoire professionnel</b>	22	<b>22</b>
<b>Total des crédits pour le semestre</b>				<b>37</b>

## 5. Plan d'études: descriptifs des modules

Les [descriptifs](#) des modules sont consultables en ligne.

## 6. Services aux étudiants

---

### 6.1 Immatriculation

La procédure d'immatriculation se déroule de la façon suivante:

- ouverture des inscriptions à la **mi-octobre** de chaque année académique (délai de clôture 31 mars),
- gestion des inscriptions en ligne,
- suivi du dossier de candidature jusqu'à la décision d'admission (courant mai),
- immatriculation (août).

Les conditions d'admission et exigences particulières sont précisées dans le Règlement des études menant au Master of Arts / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé, disponible sur le site: [www.hepl.ch/maes](http://www.hepl.ch/maes), choisir Admission et immatriculation.

---

### 6.2 Service académique

Le Service académique assure la gestion des admissions, les prestations de suivi administratif et le conseil aux études.

---

### 6.3 Formation

La formation est dispensée par le corps enseignant de la HEP et, pour des apports spécifiques ponctuels, par des intervenants externes.

La formation pratique est dispensée par des praticiens formateurs qualifiés et mandatés par la HEP. Les stages se déroulent, en règle générale, dans les établissements scolaires et institutions du canton de Vaud, partenaires de formation dans le cadre de conventions entre la HEP et les services cantonaux dont ils dépendent.

---

### 6.4 Relations avec les établissements partenaires de formation

Le Centre de soutien à la formation pratique en établissement (CefopÉ) assure l'organisation et la gestion des stages ainsi que les prestations de suivi de la formation pratique.

---

### 6.5 Campus de la HEP Vaud

Un certain nombre de services sont offerts aux étudiants sur le campus de la HEP Vaud (activités culturelles et sportives, aumônerie, bibliothèque, restaurant, plan du campus, mobilité, renseignements généraux).

Pour plus d'informations : <http://www.hepl.ch/cms/accueil/acces-rapide.html>

---

## 6.6 Mobilité

La HEP participe activement à la promotion des échanges intercantonaux et internationaux et, dans cette perspective, développe un réseau d'institutions partenaires en Suisse, en Europe, en Amérique et en Asie.

Les étudiants des Hautes écoles suisses ou étrangères souhaitant suivre une part de leur formation à la HEP en [mobilité](#) peuvent consulter les informations sur le site institutionnel.

Les étudiants de la HEP souhaitant accomplir une partie de leur formation dans une autre Haute école en Suisse ou à l'étranger, auprès de partenaires de la HEP (autres HEP en Suisse ou institutions partenaires d'autres pays) doivent s'adresser au Pôle échanges mobilité des étudiants ([etudiants-mobilite@hepl.ch](mailto:etudiants-mobilite@hepl.ch)).

---

## 6.7 Délivrance des titres

Les titres sont décernés lorsque le candidat a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Dès la décision prononcée, l'étudiant peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP organise une cérémonie de remise des titres.



Haute école pédagogique  
du canton de Vaud  
Filière Pédagogie spécialisée

Avenue de Cour 33  
CH - 1014 Lausanne

[www.hepl.ch](http://www.hepl.ch)